

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 6 juin 2006**

**Séance plénière :**

**POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21/03/2006**

**POINT 2 : Bilan de la recherche par rapport au contrat 2004/2007**

JP Bonnefoy présente le rapport qu'il a établi avec les directeurs des différents laboratoires. Ce bilan présente brièvement les objectifs fixés pour le contrat quadriennal 2004-2007 et ceux qui ont été effectivement atteints. Une fiche bilan est également présentée pour chaque laboratoire de l'UPF.

***POINT 2 bis (non annoncé auparavant) :***

**Changement de section pour un emploi vacant de professeur des universités :**

L'emploi est actuellement en 22<sup>ème</sup> section (Histoire et civilisations) et sera libre au 1/12/06. En réunion de bureau du 1/06/06, il a été proposé que ce poste soit publié en 20<sup>ème</sup> section (Archéologie et préhistoire) étant donné qu'une première demande de création d'emploi d'enseignant chercheur, sollicitée par le CA du 23/09/05, n'a pas été satisfaite par le MEN.

**Réorientation d'un emploi de technicien vacant :**

L'emploi est actuellement en BAP A (Biologie) et sera libre au 1/12/06 suite au départ à la retraite de son titulaire. Par vote, le département SSMT a proposé que l'emploi soit réorienté vers la BAP B (Physique).

**POINT 3 : Ecole doctorale**

**3.1- Organisation des études pour l'année 2006-2007**

Suite au conseil de l'Ecole doctorale du 9 et 10 mars 2006, ont été déterminés :

- les offres de module d'enseignement faites aux doctorants
- les objectifs à atteindre pour les doctorants au cours des 3 années de thèse
- la validation des modules avant la soutenance de thèse

**3.2- Contrats de commande pour la mise en ligne des modules et le tutorat**

La mise en ligne des enseignements est accompagnée d'un tutorat.

Le barème de rémunération prévu pour 2006/2007 reste le même que pour 2005/2006, à savoir 1H30TD pour l'équivalent d'1H de cours en présence des étudiants.

Une rémunération forfaitaire de 3HTD par module dont il a la charge, sera attribuée au tuteur, à partir du moment où il assure au moins le suivi d'un étudiant, quel que soit le nombre d'étudiants suivis.

Les projets de contrat de commande de cours en ligne et de contrat de tutorat ont été élaborés par le conseiller juridique de l'établissement et le vice-président du conseil scientifique et ont été communiqués aux membres du conseil scientifique .

### 3.3- Allocations de recherche

9 projets (4 pour l'UPF et 5 pour l'UNC) ont été déposés par les laboratoires sur le site du ministère, en vue des demandes d'allocations de thèse pour la première session 2006.

### 3.4- Intégration du laboratoire GAATI à l'école doctorale Mathématiques-Informatique d'Aix-Marseille

Les membres du laboratoire GAATI demandent au conseil scientifique, l'autorisation d'entamer les démarches visant à l'intégration dans une école doctorale métropolitaine étant donné que leur domaine de recherche est très fondamental et ne s'intègre pas dans une Ecole doctorale centrée sur une thématique « Milieux Insulaires Ultra-marins ». D'autre part, il n'y a pas de formation initiale de niveau master en sciences, le recrutement de doctorants ne peut donc se faire qu'en partenariat avec une ou plusieurs universités métropolitaines.

Les thèses soutenues dans le cadre de cette intégration seront en double sceau UPF-université métropolitaine

## **POINT 4 : Informations des dossiers MOM 2006**

Un tableau récapitulatif des projets MOM 2006 est présenté au conseil scientifique avec 7 demandes émanant des laboratoires IRIDIP, Chimie des Substances Naturelles, Terre-Océan et d'un chercheur isolé.

## **POINT 5 : Conventions (pour vote, avis ou information)**

### Convention pour vote :

entre UPF/GEPSUN et CUST (Clermont-Ferrand) pour le stage technique d'ingénieur 2<sup>ème</sup> année, présentée par Taivini TEAI

Vote : pour (unanimité)

### Convention pour avis :

entre UPF et Centre Hospitalier de la Polynésie française, pour une collaboration sur un programme de recherche, présentée par Carmela LOPES.

Tenant compte des éléments de la discussion, la présidente retire la demande de convention.

### Conventions pour information :

entre UPF et ministère du développement durable, présentées par Pierre-Marie DECOUDRAS

entre UPF et ministère de la pêche, présentée par Pierre-Marie DECOUDRAS

entre UPF/GEPSUN et Institut Malardé, présentées par Taivini TEAI

## **POINT 6 : Questions diverses**

Catherine Burger distribue le catalogue des thèses soutenues à l'UFP puis à l'UPF de 1993 à 2005. Ce catalogue sera prochainement mis en ligne.

**Conseil restreint :**

**POINT 1 : Aménagement de services accordés aux PRAG**

2 demandes pour été formulées sachant que l'UPF dispose de 384H et qu'une décharge de plus de 192H ne peut être attribuée :

- Sylvie MAURER : décharge de 192H
- Louis Philippe CARRIER : décharge de 192H

**POINT 2 : Demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)**

3 demandes ont été formulées sachant que l'UPF dispose d'un semestre non divisible (96H) :

- Marina SCHNEIDER : décharge de 96H

**POINT 3 : Questions diverses**

Aucune

Stéphane Ballet  
Marina Schneider  
Taivini Teai